CHOISY-le-ROI

Centre Communal d'Action Sociale

2026/30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18 heures 45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Madame Stéphanie CHENU Vice-Présidente

Monsieur Tonino PANETTA, Président du CCAS, a quitté la salle au moment du vote du budget Supplémentaire qui a été présidé par Madame Stéphanie CHENU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS :
Madame Rachel COHEN – Monsieur Julien BOURVEN – Madame Nathalie LAZIC – Madame Bénédicte HACHE – Monsieur Mourad SAOUD – Monsieur Serge LECLERC – Madame Eva LOWINSKI

ETAIENT EXCUSÉS :
Madame Marie AUDOIN – Monsieur Salem BELHOUAS

ETAIT ABSENTE :
Madame Zahia TAZAMOUCHT

ETAIT REPRÉSENTÉE :
Madame Catherine DESPRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOGNE Mathieu

Membres composant le Conseil : 13 **en exercice : 13**

Présents : 8 ***Représentée : 1*** ***Excusés : 2*** ***Absent : 1***

ONT VOTE : Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 1 Monsieur SAOUD**

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 DU BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. « MAINTIEN A DOMICILE »

Madame la Vice-Présidente soumet au Conseil d'Administration le budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget annexe du C.C.A.S. – maintien à domicile.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.123-8

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L 1612-20, L 2312-1, L 2312-2 et L 2312-3,

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260629-DELIB2026-30-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Vu la délibération n°2026/11 du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2026 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 2026/17 du Conseil d'Administration en date du 18 mai 2026 nommant Madame Stéphanie CHENU vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération n°2026/22 du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2026 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2025,

Vu la délibération n°2026/24 du Conseil de gestion en date du 29 juin 2026 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2025,

Vu la délibération n°2026/27 du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2026 approuvant l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget annexe du CCAS – maintien à domicile, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
002 - Excédent de fonctionnement reporté		45 672,00		
001 - Résultat d'investissement reporté				800,00
TOTAL BS 2026	**0,00**	**45 672,00**	**0,00**	**800,00**
	46 472,00			

Article 2 : Précise que le budget 2026 est équilibré, section par section, en cumulant le budget primitif 2026 et le budget supplémentaire 2026 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BP 2026	1 256 030,00	1 256 030,00	0,00	0,00
BS 2026	66 918,00	66 918,00	800,00	800,00
TOTAL BUDGET 2026	**1 322 948,00**	**1 322 948,00**	**800,00**	**800,00**
	1 323 748,00			

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 29 juin 2026

VILLE DE CHOISY-LE-ROI Centre Communal d'Action Sociale (Val-de-Marne)

Pour copie conforme
Stéphanie CHENU
Vice-Présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260629-DELIB2026-30-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026